



DECLARATION D'INTENTION DE PARTICIPER A UNE GREVE

Annexe 1

**Cette déclaration doit parvenir à l'Inspection de circonscription
par courrier postal, fax
ou messagerie électronique professionnelle nominative (en général nom.prénom@ac-nice.fr)
au moins 48 heures avant la grève
conformément à l'article L.133-4 du code de l'Éducation**

Un enseignant qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire.

Un enseignant ayant fait connaître son intention de participer à un mouvement peut librement y renoncer.

Toutes les rubriques de ce document sont à remplir obligatoirement selon la fonction assurée.

Je soussigné(e) Nom : **Prénom**

déclare mon intention de prendre part à la grève du

Fonction (cocher ci dessous la rubrique correspondante)

Directeur/Directrice ☐	Adjoint(e) ☐	TRS, TMB ☐
Ecole d'affectation:		Ecole de rattachement :
Commune :		Commune :
Circonscription :		Circonscription :
Habituellement en exercice devant les élèves ce jour de la semaine: ☐ oui ☐ non		Affecté(e) le jour de la grève à l'école de :
		Commune :
		Circonscription :
Fait à, le..... Signature :		

Rappel : La déclaration d'intention de grève est un acte individuel et personnel. Il est de la responsabilité de l'enseignant de s'assurer de la transmission et de la réception de cette déclaration dans les délais en vigueur.